Radiation

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre, en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

L'AGRICULTURE

PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU TARIF—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Wise (Elgin): Je demande la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le ministre de l'Agriculture refuse de s'engager fermement à ne pas sacrifier les intérêts des agriculteurs canadiens lors des négociations du GATT actuellement en cours; que non seulement les producteurs du secteur primaire mais également les entrepreneurs en transformation de produits alimentaires voient leurs revenus réellement menacés d'une baisse sensible, d'où perte accrue d'emplois, je propose, appuyé par le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence):

Que le leader du gouvernement à la Chambre approuve immédiatement le renvoi du rapport de la Commission du Tarif au comité permanent de l'agriculture afin de fournir aux dirigeants de l'industrie l'occasion de participer davantage aux consultations, tout en gardant à l'esprit le fait que le comité permanent de l'agriculture n'est saisi d'aucune loi ni d'autres travaux.

M. l'Orateur: D'après l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être mise en délibération que si la Chambre y consent à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

L'ÉNERGIE

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR LE GOUVERNEMENT DE LA PROTECTION DU PUBLIC CONTRE DES TAUX ÉLEVÉS DE RADIATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion urgente. Devant la mauvaise volonté des gouvernements ontarien et fédéral à reconnaître la responsabilité qui leur incombe de prendre des mesures afin de protéger les résidents du comté de March, près d'Ottawa, contre des taux élevés de radiation, je propose, appuyé par le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth):

Que dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques, le gouvernement fédéral assume toute la responsabilité nécessaire pour prendre des mesures de protection.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

[M. Cossitt.]

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'OPPORTUNITÉ DE L'OCTROI À EASTERN PROVINCIAL AIRWAYS DES DROITS DE TRANSPORTEUR ENTRE HALIFAX ET MONTRÉAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, la Chambre voudra sans doute appuyer la motion que je présente en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement car en l'appuyant, elle ne ferait que manifester sa bienveillance à l'égard des voyageurs qui empruntent la voie des airs dans la région de l'Atlantique.

Je propose donc, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement et avec l'appui du député de Vegreville (M. Mazankowski):

Que la Chambre prie le ministre des Transports de faire rapidement transférer à la société Eastern Provincial Airways les droits de transporteur «désigné» que détient actuellement Air Canada pour le transport des voyageurs de Halifax à Montréal, en passant par certains aéroports de l'État du Maine, aux États-Unis.

M. l'Orateur: Présentée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne saurait être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

DEMANDE D'ANNULATION DE L'ORDRE D'ENLÈVEMENT DES ÉMETTEURS D'URGENCE PERMETTANT DE LOCALISER LE POINT DE CHUTE DES AVIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le Comité des transports aériens a émis une circulaire cette année visant à faire enlever des aéroness tant privés que commerciaux tout transmetteur d'urgence et tout appareil permettant de localiser le point de chute, et qu'au moins deux aéroness, l'un à voilure tournante et l'autre à voilure fixe, se sont écrasés récemment dans la région centrale de la Colombie-Britannique, ce qui a exigé des recherches considérables et extrêmement coûteuses; étant donné en outre—ce qui importe davantage—que ceux qui survivent aux accidents aériens périssent fréquemment par la suite pour avoir été exposés aux intempéries, je propose, appuyé par le député de Vegreville (M. Mazankowski):

• (1412)

Que le ministère des Transports annule immédiatement l'ordre d'enlèvement et exige que tous les modèles d'appareils soient pourvus de radio-balises de secours et que le gouvernement s'efforce de mettre au point une source d'énergie pour ces émetteurs qui ne compromettra pas la bonne marche de l'appareil en vol.

M. l'Orateur: La présentation d'une motion en vertu de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.